

Nombre de conseillers

En exercice	Quorum	Présents	Votants
19	10	14	19
Date de convocation			
10/09/2026			
Date d'affichage			
18/09/2026			

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° D20260915-1

L'an deux mille vingt-six le quinze du mois de septembre 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence du Maire, Madame Sandrine ESSERMEANT.

Présents : Sandrine ESSERMEANT, Vincent GIRARD, Guillaume GELY, Patricia CHAUVOT, Laurent MENGUAL, Serge POUGET, Laurence BARRAULT, Damien PASSERAT, Sameh CHARFA, Franck GUIGNARD-PERRET, Elisabeth AGHION, Frédérique TARDY, Muriel GANGA, Thierry MENDEZ

Procurations : Estelle CIRCLAEYS à Vincent GIRARD, Guillaume GARDEY DE SOOS à Elisabeth AGHION, Pascale MARTRE à Guillaume GELY, Alexia PEREZ à Sameh CHARFA, Sabrina VALETTE à Frédérique TARDY

Absents : NEANT

Secrétaire de séance : Elisabeth AGHION

**AFFAIRE 01 – AGRICULTURE – CREATION DES MARCHÉS HEBDOMADAIRES
DE LA COMMUNE DE SAUSSAN**

Afin de diversifier et de renforcer l'offre commerciale de proximité proposée aux administrés, M. Pouget propose la mise en place d'un marché hebdomadaire le mardi et le changement de site du marché du dimanche matin, consacrés notamment à la commercialisation de produits locaux aux horaires et lieux :

- Le mardi de 16h à 20h place des écoles, rue de Belbezeth.
- Le dimanche de 7h à 13h parking des pénitents 10 rue des pénitents.

La mise en place de ces marchés présente également un intérêt économique pour la commune, notamment par la perception de droits de place et de redevances d'occupation du domaine public auprès des exposants, générant ainsi des recettes supplémentaires pour la collectivité.

Ce projet s'inscrit ainsi dans une volonté de dynamisation du commerce de proximité, de valorisation des circuits courts et des productions locales, ainsi que de renforcement de l'attractivité et de la convivialité du territoire.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la création de ces marchés, ainsi que les modalités générales de son organisation.